



Le 22 décembre 2025,

Note d'information

Dans le plan de modernisation et de transformation numérique porté par l'État, le ministère de la justice s'est engagé dans une modernisation des outils et porte l'ambition plus large de dématérialiser de bout en bout la procédure civile, notamment en lien avec les partenaires et donc les experts judiciaires.

Dans ce cadre, l'applicatif Portalis est en cours de déploiement dans l'ensemble des juridictions civiles et permettra de suivre les procédures civiles, de désigner les experts et d'assurer le suivi de l'expertise par la juridiction. Cet applicatif permettra, dès 2026 aux avocats de communiquer avec la juridiction. La communication avec les experts doit pouvoir s'organiser progressivement également, avec SeLEXpert d'une part, qui fournit une brique dédiée à la sélection éclairée des experts par les magistrats pour chaque mission, intervenant en amont de la mission pour aider le magistrat à choisir le professionnel le plus adapté. Cette brique permet déjà d'informer les experts de leur désignation et du versement de la consignation. Elle a vocation à s'intégrer pleinement dans la chaîne Portalis pour les expertises en matière civile.

D'autre part, OPALEXE apporte aux experts une brique couvrant toute la phase opérationnelle de l'expertise, depuis la notification de l'expert par la juridiction jusqu'au dépôt du rapport par l'expert, en structurant les étapes et en facilitant les échanges entre les experts, les avocats et les parties.

Enfin, la direction des services judiciaires expérimente depuis plusieurs mois au sein des ressorts des cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Bordeaux une double solution de dématérialisation des candidatures des experts judiciaires et de constitution d'un référentiel national des experts judiciaires, sous un projet intitulé « Référentiel Partenaires Justice » (RPJ). Ce projet, qui va être généralisé à compter du mois de janvier 2026, poursuit un double objectif : Simplifier et dématérialiser le dépôt et l'instruction des candidatures des experts judiciaires et constituer un référentiel national sécurisé et exploitable des experts judiciaires, susceptible d'alimenter les autres applicatifs traitant des experts (Annuaire des experts du CNCEJ, SeLEXpert, Portalis,...).

Pour l'ensemble de ces projets, le ministère de la Justice, la startup SeLEXpert et le Conseil national œuvrent ensemble, en lien étroit avec les utilisateurs, pour construire des outils adaptés aux besoins de chacun des professionnels qu'ils représentent, pour contribuer à une justice moderne, cohérente et entièrement numérisée.

Félicie CALLIPEL

Directrice du programme Portalis

Jean-Baptiste HAQUET

Intrapreneur seLEXpert

CONSEIL NATIONAL
DES COMPAGNIES D'EXPERTS
DE JUSTICE
10, avenue de la Porte des Champs
75627 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01 45 71 50 60 - Fax : 01 45 71 57 74

Guillaume LLORCA

Président du CNCEJ